



COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS

NOTE SYNTHETIQUE – BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune de Cazouls-Lès-Béziers ; elle est disponible sur le site internet de la commune. Le Budget Primitif est consultable en Mairie de Cazouls-Lès-Béziers, aux heures d'ouverture.

Le Budget Primitif 2022 est un acte prévisionnel qui autorise la Commune de Cazouls-Lès-Béziers à effectuer les opérations en dépenses et en recettes inscrites en son sein, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Il est à rappeler que le principe de prudence budgétaire invite à ce qu'au Budget Primitif :

- Les dépenses soient estimées à leur montant maximum, soit entendues comme un plafond.
- Les recettes prévisionnelles soient estimées à minima, soit entendues comme un plancher.

Le budget primitif 2022 a été arrêté à **13 563 104,61 €** cumulés en section de fonctionnement et d'investissement.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les Dépenses

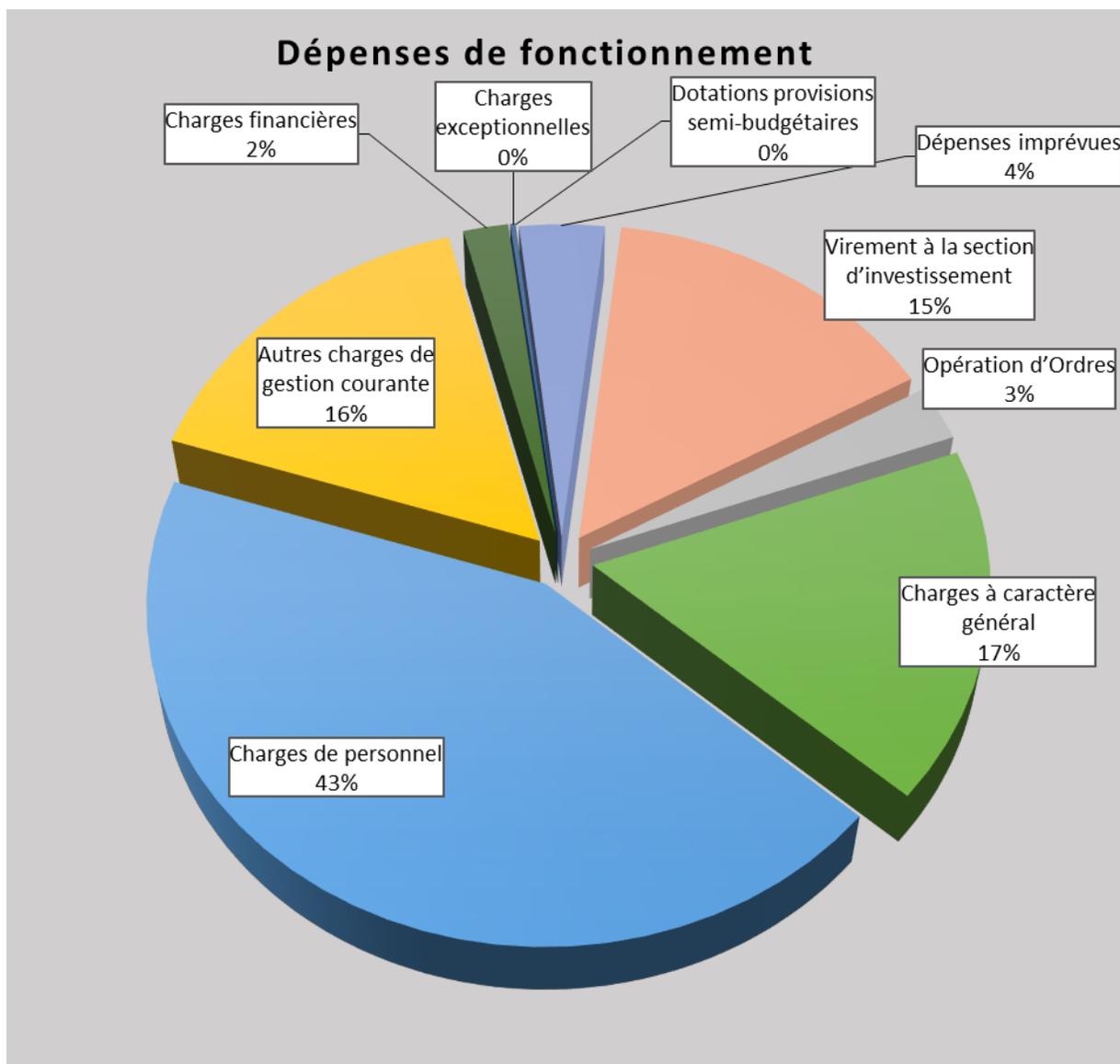
La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services communaux (hors budgets annexes).

La section de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'équilibre à 5 521 445,57 € (5 042 274 € inscrits au BP 2021, Décisions modificatives comprises).

Par rapport aux prévisions budgétaires 2021, les dépenses de fonctionnement ont été augmentées de 9,50% (soit 479 171,57 €) et se répartissent de la façon suivante :

- **Chapitre 011** : Les charges à caractère général ont été estimées au plus juste ce qui témoigne d'une volonté de maîtriser les dépenses, avec une légère augmentation des dépenses de 2,72 % par rapport au budget 2021.
Cette légère augmentation des charges s'explique principalement par une progression liée à la hausse des prix des énergies, des contrats de maintenance obligatoires, de l'entretien du matériel roulant.
- **Chapitre 012** : Les charges de personnel connaissent une légère augmentation de 3,09 % par rapport au budget 2021, du fait du reclassement indiciaire des agents de catégorie C en janvier 2022 et au recrutement d'un chargé de mission dans le cadre de la convention Petite Ville de Demain. Malgré le recrutement de 3 agents supplémentaires, les charges de personnel ont été neutralisées du fait du départ à la retraite de 3 agents titulaires.
- **Chapitre 65** : Les charges de gestion courante connaissent une hausse qui s'explique par l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget jeunesse, au budget de l'école de musique, de l'augmentation de la participation au service de secours et d'incendie, ainsi qu'une augmentation des brevets et licences des divers logiciels.
- **Chapitre 67** : La prévision des charges exceptionnelles a diminué de 16 998 € par rapport aux prévisions 2021. Cette baisse se justifie par une diminution des remboursements des tickets de cantine, 2021 ces remboursements étaient plus importants du fait de l'absence des élèves en période COVID 19.

Chapitre		Dépenses réelles BP+DM 2021	Dépenses prév. 2022	Variation %
011	Charges à caractère général	910 480,00 €	935 300,00 €	2,726
012	Charges de personnel	2 334 000,00 €	2 406 258,00 €	3,096
065	Autres charges de gestion courante	726 255,00 €	884 558,39 €	21,797
066	Charges financières	101 654,00 €	108 077,49 €	6,319
067	Charges exceptionnelles	28 998,00 €	12 000,00 €	-58,618
068	Dotations provisions semi-budgétaires	398,00 €	150,00 €	-62,312
022	Dépenses imprévues	193 933,00 €	204 547,02 €	5,473
TOTAL DES DEPENSES REELLES		4 295 718,00 €	4 550 890,90 €	5,940
023	Virement à la section d'investissement	600 000 €	824 421,67 €	37,404
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	146 556 €	146 133,00 €	-0,289
TOTAL GENERAL		5 042 274,00 €	5 521 445,57 €	9,503



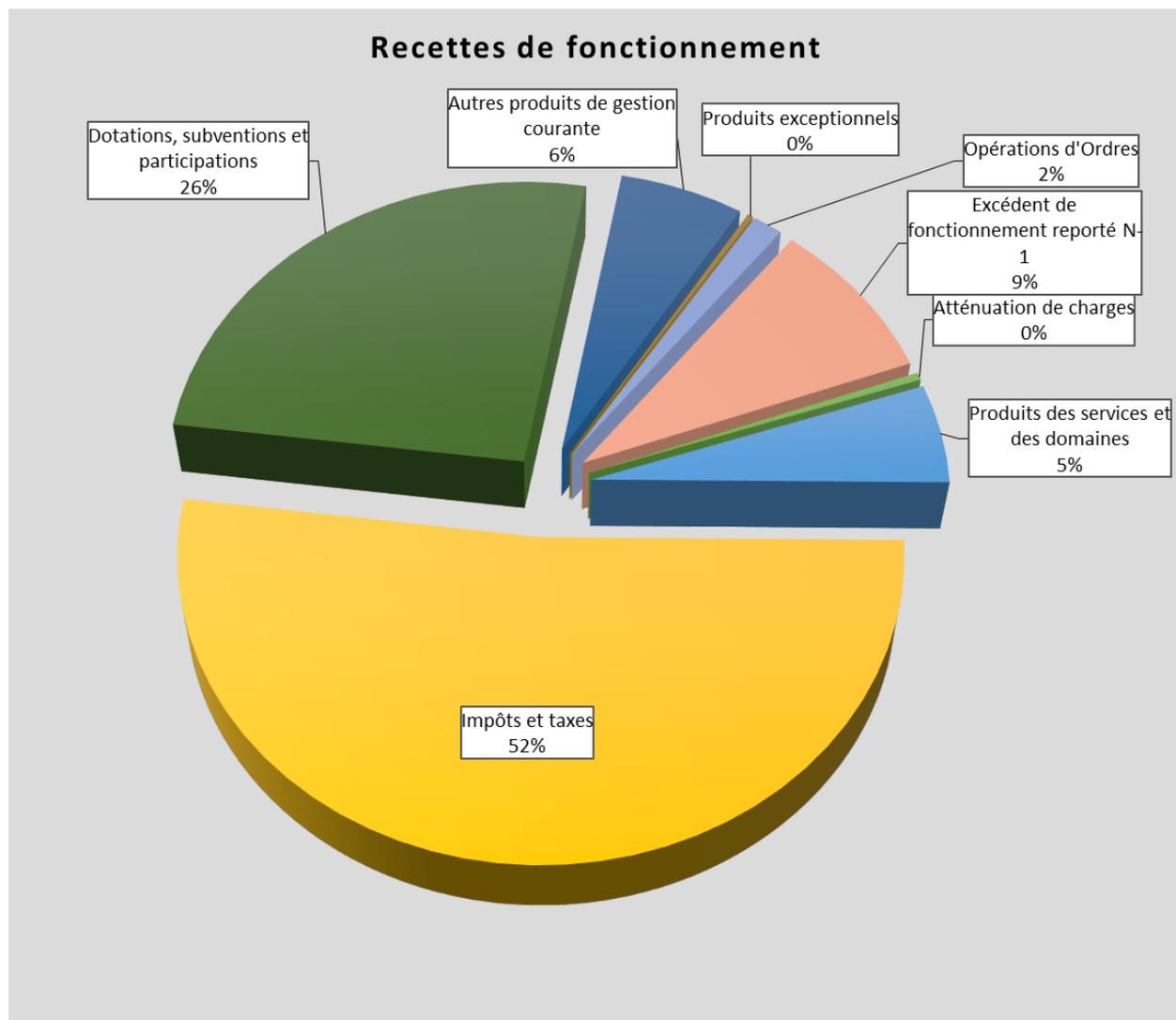
2. Les Recettes

Par rapport aux prévisions budgétaires 2021, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 8,65 % (soit + 400 895,80 €) et se répartissent de la façon suivante :

- **Chapitre 70** : Les produits des services et du domaine augmentent de + 62,60% en raison principalement de l'augmentation des redevances et droits périscolaires et l'augmentation du remboursement du personnel mis à disposition des budgets annexes.
- **Chapitre 73** : Les impôts et taxes augmentent de + 2,53%. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des recettes perçues de la taxe foncière des nouvelles habitations, de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.
- **Chapitre 74** : Les dotations, subventions et participations connaissent une diminution de – 3.21%. Cette diminution est liée essentiellement à l'attribution d'une aide exceptionnelle perçue en 2021 pour les contrats d'apprentissage.

- **Chapitre 75 :** Les autres produits de gestion connaissent une forte augmentation induit par le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe de la régie d'électricité au budget de la Commune.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Recettse BP +DM 2021	Recettes prév. 2022	Variation %
013	Attenuation des charges	20 000,00 €	22 000,00 €	10,00
70	Produits des services des domaines	179 900,00 €	292 521,39 €	62,60
73	Impôts et Taxes	2 793 275,00 €	2 863 986,41 €	2,53
74	Dotations, subventions et participations	1 477 211,00 €	1 429 743,00 €	-3,21
75	Autres produits de gestion courante	86 200,00 €	330 200,00 €	283,06
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 571 586,00 €	4 953 450,80 €	8,35
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00
TOTAL GENERAL		4 651 586,00 €	5 033 450,80 €	8,21



SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement pour l'exercice 2022 s'équilibre à **8 041 659,04 €** (7 111 476 € inscrits au BP 2021).

La Commune de Cazouls-Lès-Béziers a prévu des dépenses d'investissement, hors annuité de la dette, de 6 371 418,68 €.

Les investissements prévus au budget primitif 2022 se répartissent de la façon suivante :

Section d'Investissement - Dépenses

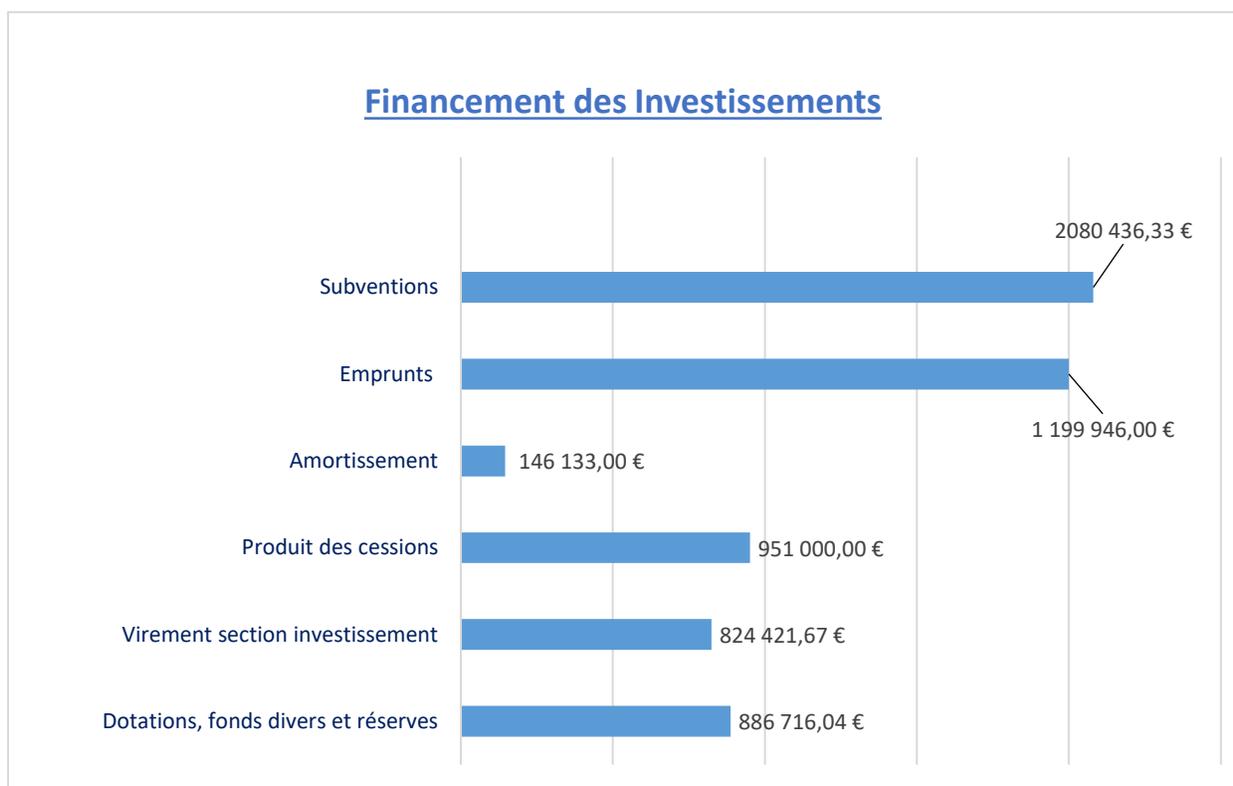
Chap/ Art/ Op.	Libellé	RAR	Proposition	TOTAL
16	Remboursement d'emprunt	0 €	318 222,32 €	318 222,32 €
16411	Emprunts: Remb. Capital		318 222,32 €	318 222,32 €
	Opérations d'équipement	1 143 662,00 €	6 033 199,87 €	7 176 861,87 €
Op.902	Acquisition de matériel	38 996,00 €	43 037,41 €	82 033,41 €
Op.903	Travaux Bâtiments	1 105,00 €	26 581,34 €	27 686,34 €
Op.905	Acquisition matériel de transport		18 800 €	18 800,00 €
Op.911	Sports et Loisirs	84 658,00 €	21 421,36 €	106 079,36 €
Op.912	Acquisition Terrains / Echanges	12 241,00 €	218 246,00 €	230 487,00 €
Op.913	Aménagement village éclairage et sonorisation		5 000,00 €	5 000,00 €
Op.915	Ecoles Primaire-Maternelle	4 659,00 €	7 999,80 €	12 658,80 €
Op.917	Elaboration, Modification POS	1 620,00 €	39 260,40 €	40 880,40 €
Op.931	Travaux VOIRIE Village	15 868,00 €	149 460,93 €	165 328,93 €
Op.947	VOIRIE Rurale		6 175,20 €	6 175,20 €
Op.957	Médiathèque	2 470,00 €	1 310,40 €	3 780,40 €
Op.969	Mise en sécurité Bâtiments communaux	22 466,00 €	7 221,95 €	29 687,95 €
Op.973	Aménagement Divers Espaces Verts		8 422,52 €	8 422,52 €
Op.975	Aire de Lavage / Machine à vendanger		159,00 €	159,00 €
Op.977	Réaménagement place des 140	538 467,00 €	1 025 604,02 €	1 564 071,02 €
Op.980	Espace Jeune	1 650,00 €	100 846,67 €	102 496,67 €
Op.981	Création Maison Médicale	51 091,00 €		51 091,00 €
Op.984	Réaménagement abords Avenue Jean-Jaures	34 985,00 €	572 988,07 €	607 973,07 €
Op.985	Désenclavement Bourg Centre	18 000,00 €		18 000,00 €
Op.990	Sécurisation et démolition immeuble rue A. DE MUSSET			0,00 €
Op.991	Cantine Groupe Élémentaire	2 160,00 €	9 900,00 €	12 060,00 €
Op.992	Extension caserne pompier	110 000,00 €		110 000,00 €
Op.993	Esplanade Gare	8 400,00 €	1 100 050,00 €	1 108 450,00 €
Op. 994	Aménagement du Centre François Mitterrand		501 497,62 €	501 497,62 €
Op. 995	Extension Esplanade Gare		2 004,00 €	2 004,00 €
Op. 996	Complexe sportif de l'Enclos	136 056,00 €	1 574 144,00 €	1 710 200,00 €
Op. 997	Création Régie Agricole	58 770,00 €	51 124,13 €	109 894,13 €
Op. 998	PUP Combarnaud		205 872,29 €	205 872,29 €
Op. 999	PUP Moulin à vent		336 072,76 €	336 072,76 €
020	DEPENSES IMPREVUES	0 €	258 218,81 €	258 218,81 €
020	Dépenses imprévues		258 218,81 €	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 143 662,00 €	6 609 641,00 €	7 753 303,00 €
40	Opérations d'ordres entre sections		80 000,00 €	80 000,00 €
001	Solde d'exécution reporté		208 356,04 €	208 356,04 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 143 662,00 €	6 689 641,00 €	8 041 659,04 €

Section d'Investissement - Recettes

Chap/ Art/Op.	Libellé	RAR	Proposition	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	886 716,04 €	886 716,04 €
10222	FCTVA		387 650,00 €	387 650,00 €
10226	Taxe d'aménagement		50 000,00 €	50 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé		449 066,04 €	449 066,04 €
021	Virement section investissement	0	824 421,67 €	824 421,67 €
021	Virement section investissement		824 421,67 €	824 421,67 €
24	Produit des cessions	0	951 000,00 €	951 000,00 €
024	Produit des cessions		951 000,00 €	951 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0	146 133,00 €	146 133,00 €
	Amortissement		146 133,00 €	146 133,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
1641	Emprunts		2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	0	0,00 €	0,00 €
2111	Terrains nus		0,00 €	0,00 €
13	Subventions	1 152 952,00 €	2 080 436,33 €	3 233 388,33 €
Op.902	Acquisition de matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.903	Travaux Bâtiments	11 156,00 €	39 000,00 €	50 156,00 €
Op.911	Sports et Loisirs	74 271,00 €	0,00 €	74 271,00 €
Op.912	Acquisition Terrains / Echanges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.913	Aménagement village éclairage et sonorisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.915	Ecoles Primaire-Maternelle	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Op.917	Elaboration, Modification POS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.931	Travaux VOIRIE Village	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.938	Amélioration des pratiques phytosanitaires et Horticoles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.947	VOIRIE Rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.957	Médiathèque	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.969	Mise en sécurité Batiments communaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.973	Aménagement Divers Espaces Verts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.975	Aire de Lavage / Machine à vendanger	0,00 €	4 380,00 €	4 380,00 €
Op.977	Réaménagement place des 140	963 425,00 €	187 126,32 €	1 150 551,32 €
Op.980	Espace Jeune	0,00 €	42 480,00 €	42 480,00 €
Op.981	Création Maison Médicale	23 870,00 €	0,00 €	23 870,00 €
Op.982	Aménagement rue Mirabreau - rue de l'Egalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.984	Réaménagement abords Avenue Jean-Jaures	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.985	Désenclavement Bourg Centre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.988	Création bâtiment nouvelle poste	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.990	Sécurisation et démolition immeuble rue A. DE MUSSET	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.991	Cantine Groupe Elémentaire	0,00 €	17 553,00 €	17 553,00 €
Op.992	Extension de la caserne	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.993	Esplanade Gare	3 150,00 €	707 795,85 €	710 945,85 €
Op. 994	Aménagement du Centre François Mitterrand			0,00 €
Op. 995	Extension Esplanade Gare			0,00 €
Op. 996	Complexe sportif de l'Enclos	77 080,00 €	400 000,00 €	477 080,00 €
Op. 997	Création Régie Agricole	0,00 €	52 555,64 €	52 555,64 €
Op. 998	PUP Combarnaud		282 051,52 €	282 051,52 €
Op. 999	PUP Moulin à vent		346 294,00 €	346 294,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		1 152 952,00 €	6 888 707,04 €	8 041 659,04 €

Les investissements inscrits au Budget Primitif 2022 seront financés en partie par un emprunt de 2 000 000 € réalisé en 2022 dans le but de financer les projets d'investissements prévus sur le mandat, et par les subventions qui ont été obtenues auprès de nos divers financeurs.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 824 421,67 €, ainsi que les dotations, fonds divers et réserves d'un montant de 886 716,04 €, viennent compléter le financement de la section d'investissement.



Conclusion :

En 2022, l'équipe municipale poursuit la mise en œuvre de ses engagements, en matière d'aménagements majeurs du territoire communal et de promotion de la vie locale tant sportive que culturelle. La commune restera tout de même vigilante en raison du contexte contraint et incertain des financements publics. En effet des incertitudes pèsent sur diverses dotations, qui représentent pourtant une part non négligeable dans les recettes de fonctionnement du budget communal (impact de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement ainsi que de la taxe d'habitation dont la compensation est calculée sur les bases de l'année 2017).

Malgré ces incertitudes, la commune de Cazouls-Lès-Béziers continue d'évoluer, de se transformer et de s'affirmer comme un territoire clef du secteur ouest-biterrois, toujours dans l'objectif de « mieux vivre à Cazouls ».

Nota : les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.